FICHE DE SUIVI POUR L'AFFECTATION DES LAUREAT-ES DES CONCOURS DANS L'ACADEMIE DE NANTES

A renvoyer, accompagnée de la copie du récapitulatif DAMAS ou du courrier envoyé au rectorat, par courrier ou scannée par mail à

Section académique du SNES-FSU 15 rue Dobrée 44100 Nantes

stagiaires@nantes.snes.edu

Démarche sans engagement de votre part.

Dans l'académie de Nantes, il n'y a pas de Groupe de Travail au cours duquel le Rectorat présente son projet d'affectations aux élu-es des personnels (où le SNES-FSU est majoritaire), qui pourraient pourtant proposer des corrections et améliorations comme c'est le cas pour les titulaires.

Malgré tout, cette fiche nous sera très utile pour suivre votre dossier et intervenir auprès du rectorat pour faire valoir votre situation, si besoin.

CONCOURS		TYPE D'AFFECTATION
☐ CAPET ☐ Agrégation ☐ CPE	☐ Externe ☐ Interne ☐ Réservé Session :	☐ Affectation dans le second degré ☐ Report de stage ☐ Autre : DISCIPLINE (et option éventuelle) :
Vous êtes affecté(e) dans l'académie de Nantes : □ Parce que vous faites partie des lauréat-es automatiquement maintenues dans leur académie. □ Parce que vous l'avez obtenue lors de la 1ère phase de la campagne d'affectation. Votre barème lors de cette 1ère phase : Si vous estimez que votre barème n'est pas correct, merci de vous adresser les pièces justificatives que vous aviez fournies à l'administration.		Nom de naissance Prénom Nom marital Date de naissance Sexe : F ou M Adresse personnelle Code postal Commune Tél Portable Courriel @ Syndiqué-e SNES (ou FSU) : □ oui □ non
	SITUATION EN 2020-2021	SITUATION PERSONNELLE
Vous êtessur Votre décile Les promotions sont divisées en déciles ; 1 décile = 10 % des reçus. Pour déterminer votre décile : divisez	☐ Étudiant-e en M1 MEEF ☐ Étudiant-e en M2 ☐ Report de stage ☐ Titulaire fonctionnaire ☐ Contractuel-le second degré public (depuis : Quotité de service :) ☐ Assistant-e d'Éducation ☐ EAP ☐ Autre :	☐ Travailleur-euse handicapé-e et bénéficiaire de l'obligation d'emploi ☐ Pacsé-e / marié-e au 30/06/2018, ou vivant maritalement avec enfant né ou à naître (Il faut cocher « rapprochement de conjoint » sur SIAL ou DAMAS) ☐ Autorité parentale conjointe (garde alternée ou partagée) Nombre d'enfants à charge (uniquement dans le cadre du rapprochement de conjoint ou de l'autorité parentale conjointe) ☐ Parent isolé (Il faut cocher « rapprochement de la résidence de l'enfant » sur SIAL ou DAMAS)
IMPORTANT : autorisation J'accepte de fournir au SNES e		INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES. 46. avenue d'Ivry. 75647 Paris Cedex 13. ou à ma section académique.

	Cedex 13, ou à ma section académique.
Date :	Signature :